

Un atout pour l'économie luxembourgeoise?

C'est la question qu'a analysée la Chambre de Commerce dans sa publication «Actualités et Tendances» qui vient de sortir de presse. Le projet de loi N°5620 sur la nationalité luxembourgeoise se trouve toujours en discussion actuellement. Il prévoit notamment la possibilité de la «double nationalité». Un sujet que la Chambre de Commerce définit comme un «enjeu crucial vu que la production de richesse dépend en grande partie de l'ouverture du Grand-Duché sur l'étranger et de la contribution des nombreux salariés et entrepreneurs étrangers à la vie socio-économique».

Partant, la Chambre de Commerce insiste sur l'importance de l'intégration des étrangers en vue

d'une forte cohésion sociale, que cette intégration s'opère dans les entreprises ou plus largement sur le marché du travail, ou encore de plus en plus au niveau associatif.

Il serait en effet juste et souhaitable d'accorder aux étrangers qui ont fait de réels efforts d'intégration toute leur place au sein de la communauté nationale.

Le projet de loi n°5620 impliquerait, selon la Chambre de Commerce, à cet égard une véritable modernisation du droit de la nationalité luxembourgeoise, en comportant notamment la reconnaissance de la double nationalité, ainsi qu'une refonte des critères d'attribution de la nationalité et une amélioration de la procédure de naturalisation.

Trois avantages principaux

La Chambre de Commerce voit dans ladite reconnaissance trois avantages principaux, qui constituent autant des atouts pour l'économie luxembourgeoise. Le premier consiste à permettre aux Luxembourgeois émigrés de maintenir des liens étroits avec le Grand-Duché, et ainsi à favoriser la promotion du pays à l'étranger.

Le deuxième avantage relève de l'amélioration générale des conditions d'intégration pour les populations étrangères de plus en plus en demande.

Demier avantage enfin, la reconnaissance de la double nationalité renforcerait la cohésion sociale en dynamisant le corps électoral et en

permettant une meilleure prise en compte du point de vue des salariés et des entrepreneurs, créateurs de richesse mais qui n'influencent pas directement les choix collectifs.

La Chambre de Commerce conclut dans son analyse que la double nationalité est bien un enjeu majeur qui bénéficie à l'économie luxembourgeoise.

Les intéressés peuvent commander gratuitement la nouvelle édition de «Actualités & Tendances» auprès du Département Economique de la Chambre de Commerce (tél.: 423939-354, e-mail: eco@cc.lu).

Il peut également être téléchargé librement sur le site Internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu).